



M. Jürg Herren
Chef du service juridique
Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle

Genève, le 8 juillet 2010

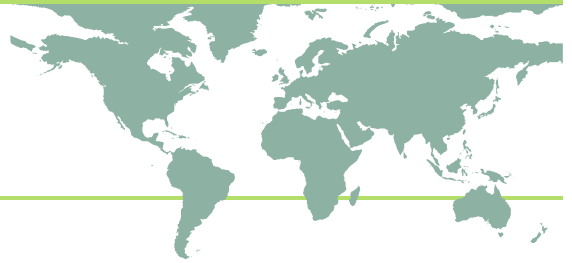
Les Indications Géographiques dans l'Accord commercial anti-contrefaçon (ACTA)

Monsieur,

oriGIn, le réseau mondial des indications géographiques (IG) qui représente quelque 200 associations de producteurs de 40 pays, suit de près les négociations portant sur l'Accord commercial anti-contrefaçon (ACTA). Nous soutenons cette initiative visant le renforcement de la mise en œuvre des droits de propriété intellectuelle et, à cet égard, souhaitons saisir cette opportunité pour remercier la Suisse de ses efforts constants afin d'intégrer les IG dans le champ d'application d'un tel accord.

Suite à la dernière série de négociations qui s'est tenue au début du mois à Lucerne, nous sommes particulièrement préoccupés par le fait que l'accélération des négociations d'ici la fin de l'année pourrait conduire à une exclusion des IG du champ d'application de l'ACTA. Ne reposant sur aucune justification juridique et économique, un tel aboutissement serait également dommageable pour les consommateurs. D'une part, l'Accord sur les ADPIC reconnaît les IG en tant que catégorie indépendante dans le droit de la propriété intellectuelle, au même titre que les brevets, les marques, le droit d'auteur. Ainsi, l'éventuelle discrimination faite entre les IG et d'autres droits de propriété intellectuelle au sein de l'ACTA ne se fonderait sur aucune logique. D'autre part, le marché des produits d'origine fait actuellement face à des problèmes grandissants de contrefaçon. Sachant que les IG fournissent aux consommateurs des informations clés sur la qualité des produits qu'ils souhaitent acheter, les produits contrefaits non seulement induisent le consommateur en erreur sur la véritable origine des biens, mais sont également en mesure de générer des problèmes de santé.





A la lumière de ces considérations, nous considérons l'intégration des IG dans le champ d'application de l'ACTA, ainsi que l'application aux IG des mesures aux frontières, comme des éléments stratégiques. Ceci permettra de protéger tant les intérêts légitimes des producteurs d'IG que la santé et le bien-être des consommateurs.

En restant à votre entière disposition pour toute autre information, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations les meilleures.

Alain Farine
Directeur de l'Association suisse des AOC-IGP
Membre du Comité technique d'oriGIn

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Alain Farine', written in a cursive style.

Massimo Vittori
Secrétaire général
oriGIn

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Massimo Vittori', written in a cursive style.

